



Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le **12 JUIL. 2018**

ID : 082-228200010-20180703-CP2018_07_2-DE

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES - INONDATION

INFORMATION DES ACQUEREURS et LOCATAIRES

Règlement zone inondable : les principes

Zone bleue : zone urbaine faiblement inondée par la crue de référence. Les constructions peuvent être autorisées sous conditions.
(voir règlement PPRI)

Zone rouge : zone en général inconstructible à l'exception de quelques aménagements concernant les activités agricoles.
(voir règlement PPRI)

La révision partielle pour les quartiers de Villebourbon et Sapiac

Une réflexion partagée par l'état et la collectivité a été engagée afin de définir les constructions sous contraintes du PPRI, tout en réduisant la vulnérabilité globale des quartiers. Le renouvellement urbain de ces deux quartiers soumis à la contrainte inondation a été conçu à travers un projet d'aménagement global dans un cadre très précis, permettant le respect des principes de la prévention des risques mais tout en introduisant des adaptations nouvelles en prenant en compte l'aléa inondation du secteur concerné.

Ces adaptations réglementaires du PPRI sont concrétisées sous forme de zones spécifiques aux quartiers de Villebourbon et Sapiac de la commune de Montauban (R3 à R7 et B1) tout en maintenant sur le territoire communal des zones rouge, bleue, R1 et R2 :

- zone R3 correspondant au quartier du Treil dans la partie longeant le Tarn
- zone R4 correspondant aux centres anciens des quartiers de Villebourbon et Sapiac
- zone R5 correspondant à la zone d'habitat diffus de Sapiac
- zone R6 correspondant à la zone commerciale de Sapiac
- zone R7 correspondant à la zone du stade de Sapiac
- zone B1 correspondant à la zone entre la gare et le faubourg toulousain dans le quartier de Villebourbon

Les éléments présentés ci-dessus n'ont qu'un caractère indicatif. Seul le règlement du Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé fait foi.

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le **12 JUL. 2018**

ID : 082-228200010-20180703-CP2018_07_2-DE



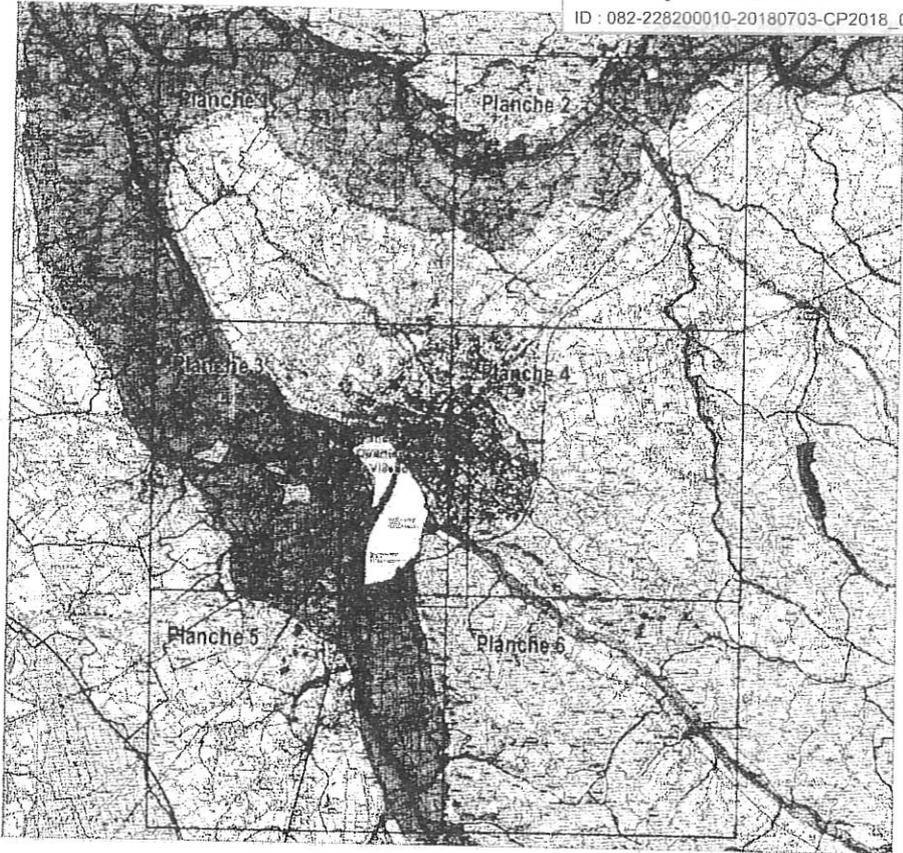
COMMUNE DE MONTAUBAN

Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles
Inondation
(Bassin du Tarn)

ZONAGE

Tableau d'assemblage

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ÉNERGÉTIQUE DE TARN-ET-GARONNE



COMMUNE DE MONTAUBAN

Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles
Inondation
(Bassin du Tarn)

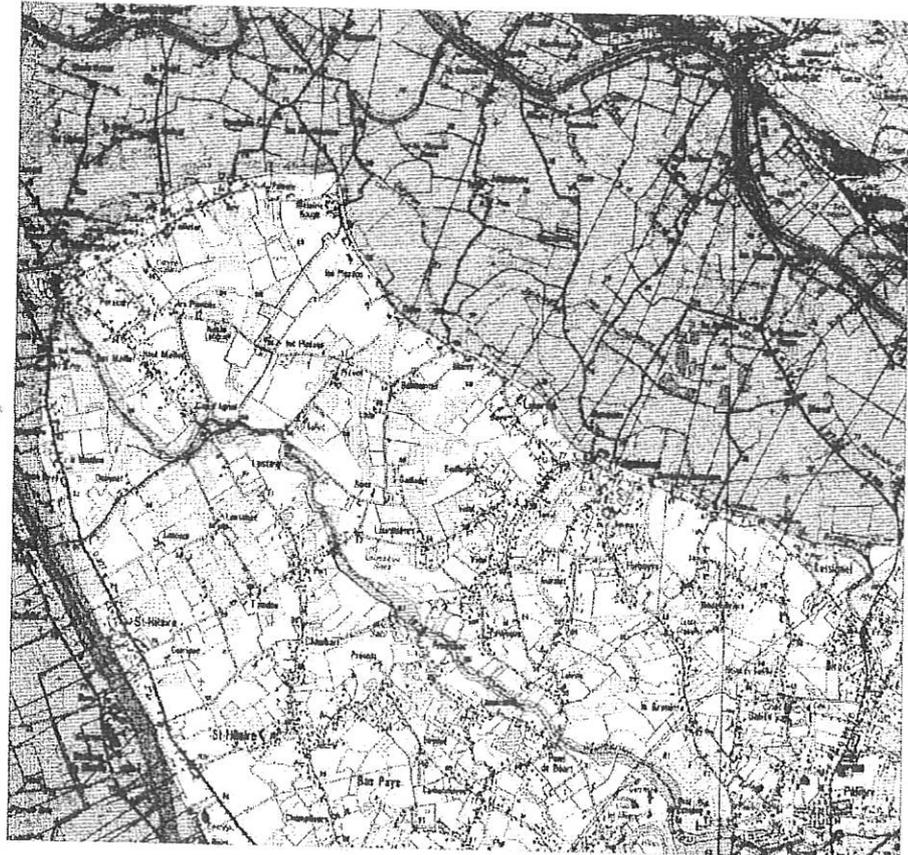
ZONAGE - 1/10000

Planche 1

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ÉNERGÉTIQUE DE TARN-ET-GARONNE

- Zone Rouge
- Zone R1
- Zone R2
- Zone Bleu
- Isocote de la crue historique

Planche 1	Planche 2
Planche 3	Planche 4
Planche 5	Planche 6



Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le **2 JUL. 2018**

ID : 082-228200010-20180703-CP2018_07_2-DE



COMMUNE DE MONTAUBAN

**Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles
Inondation
(Bassin du Tarn)**

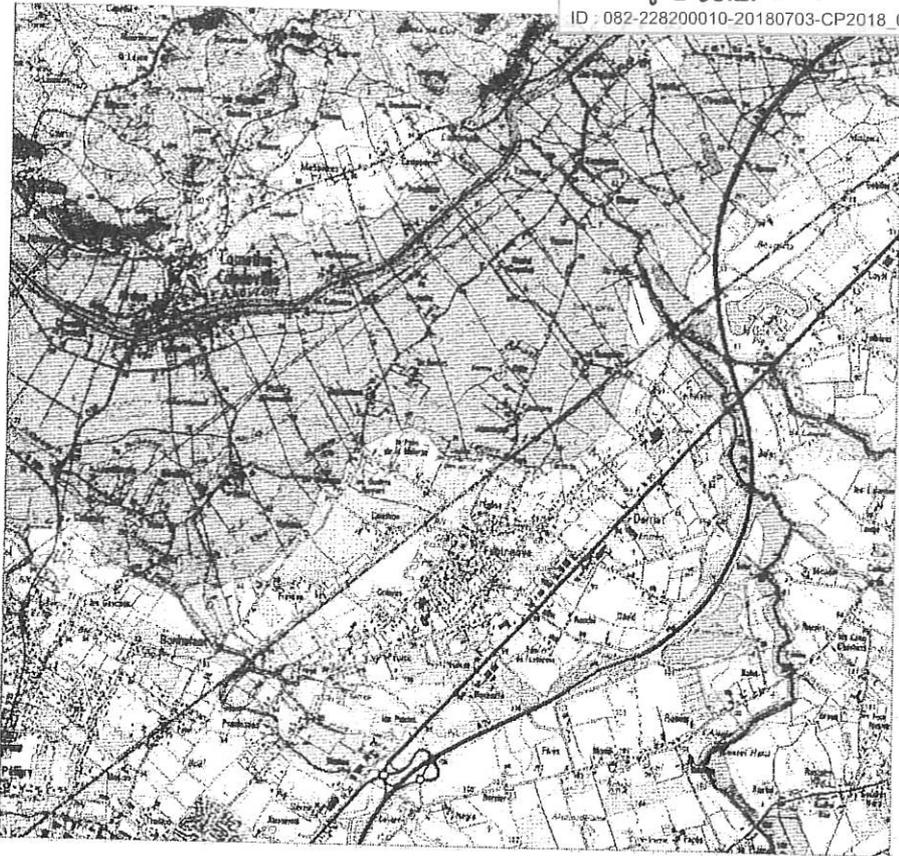
ZONAGE - 1/10000

Planche 2

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA PRÉFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

- Zone Rouge
- Zone R1
- Zone R2
- Zone Bleu
- Isocote de la crue historique

Planche 1	Planche 2
Planche 3	Planche 4
Planche 5	Planche 6



COMMUNE DE MONTAUBAN

**Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles
Inondation
(Bassin du Tarn)**

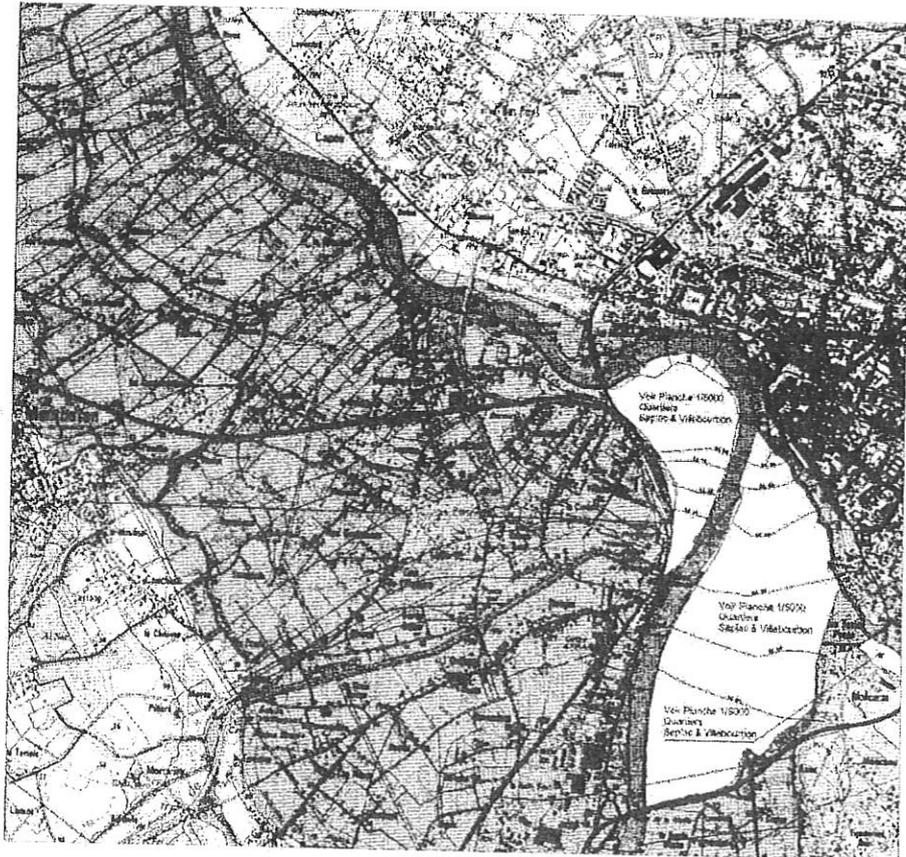
ZONAGE - 1/10000

Planche 3

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA PRÉFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

- Zone Rouge
- Zone R1
- Zone R2
- Zone Bleu
- Isocote de la crue historique

Planche 1	Planche 2
Planche 3	Planche 4
Planche 5	Planche 6



Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le **12 JUL. 2018**

ID : 082-228200010-20180703-CP2018_07_2-DE



COMMUNE DE MONTAUBAN

**Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles
Inondation
(Bassin du Tarn)**

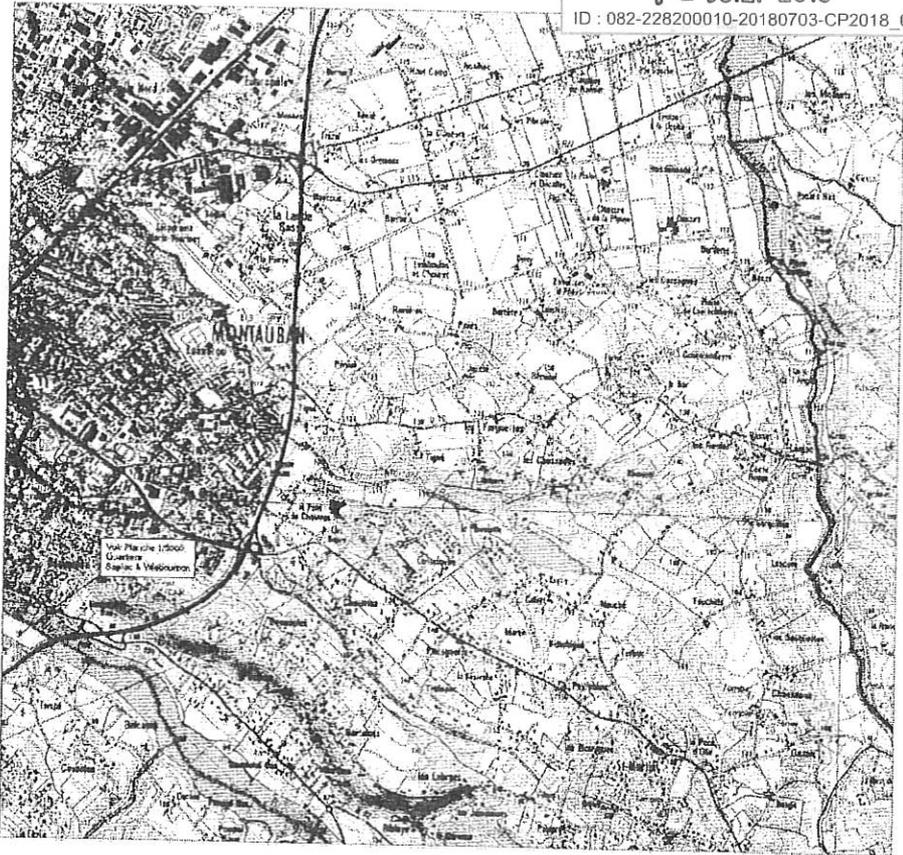
ZONAGE - 1/10000

Planche 4

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MOBILITÉ DE TARN-ET-GARONNE

- Zone Rouge
- Zone R1
- Zone R2
- Zone Bleu
- Isocote de la crue historique

Planche 1	Planche 2
Planche 3	Planche 4
Planche 5	Planche 6



COMMUNE DE MONTAUBAN

**Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles
Inondation
(Bassin du Tarn)**

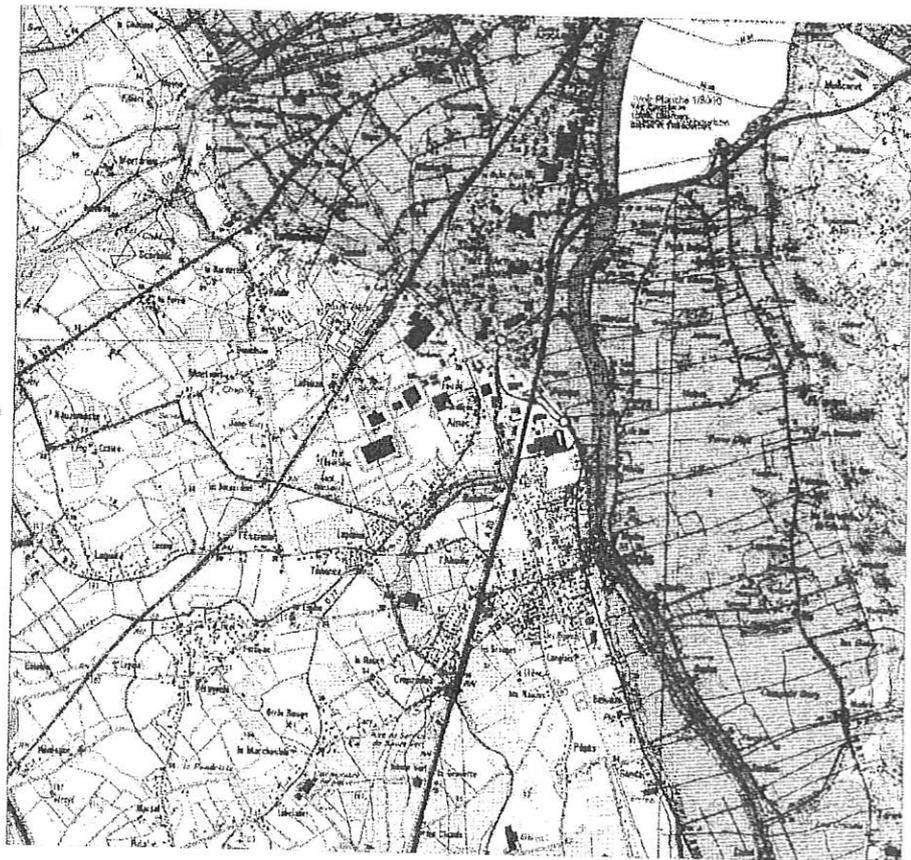
ZONAGE - 1/10000

Planche 5

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MOBILITÉ DE TARN-ET-GARONNE

- Zone Rouge
- Zone R1
- Zone R2
- Zone Bleu
- Isocote de la crue historique

Planche 1	Planche 2
Planche 3	Planche 4
Planche 5	Planche 6



Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le **12 JUL. 2018**

ID : 082-228200010-20180703-CP2018_07_2-DE



COMMUNE DE MONTAUBAN

**Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles
Inondation
(Bassin du Tarn)**

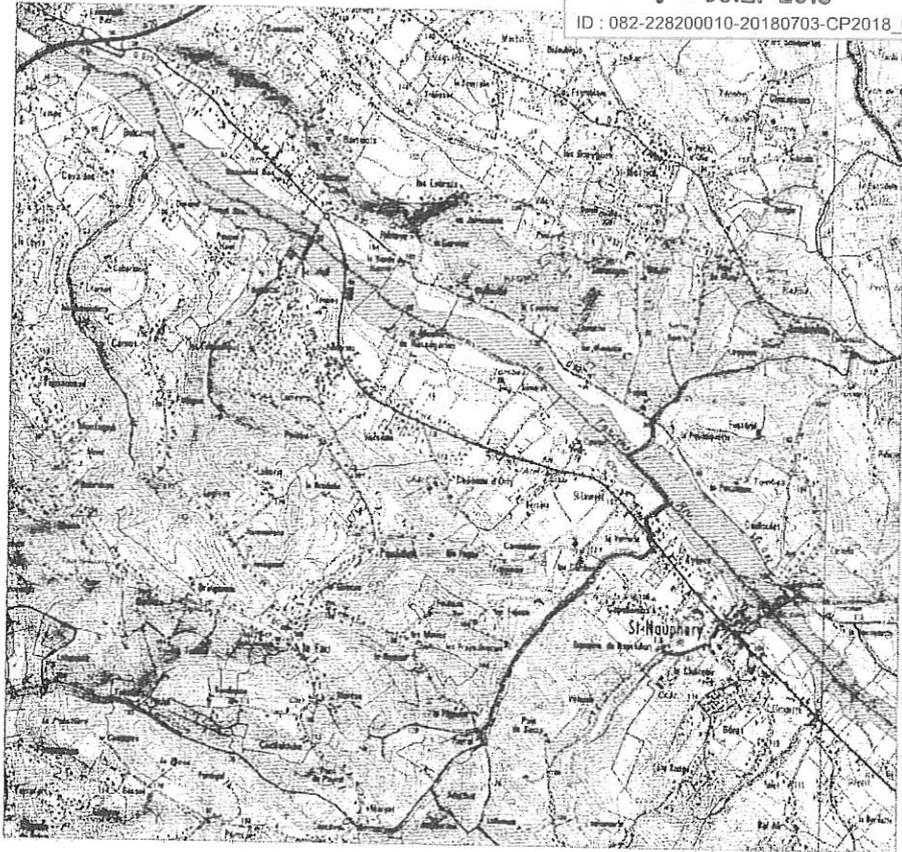
ZONAGE - 1/10000

Planche 6

MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

- Zone Rouge
- Zone R1
- Zone R2
- Zone Bleu
- Isocote de la crue historique

Planche 1	Planche 7
Planche 3	Planche 4
Planche 5	Planche 6



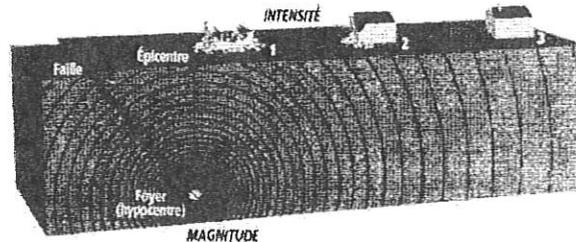
PRÉFECTURE DE TARN ET GARONNE
**Plan de Prévention des Risques
Naturels Prévisibles
Inondation
(Bassin du Tarn)**
**REVISION PARTIELLE
SUR le territoire de la
COMMUNE DE MONTAUBAN**
ZONAGE - 1/5000
**Quartiers
SAPIAC et VILLEBOURBON**

- LEGENDE**
- Zone Rouge
 - Zone R1
 - Zone R2
 - Zone Bleu
 - Isocote de la crue historique

Le risque sismique

Qu'est ce qu'un séisme ?

Un séisme est une manifestation du mouvement des plaques de l'écorce terrestre. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué, de l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des **répliques**, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille. L'importance d'un séisme se caractérise par deux paramètres : **sa magnitude et son intensité**.



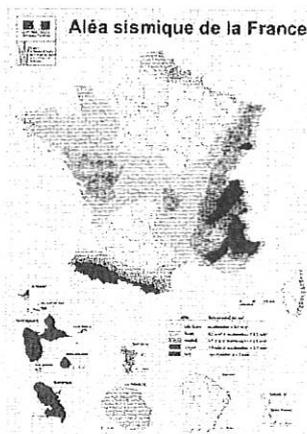
La gestion du risque

Le risque sismique présente la spécificité de ne pas permettre d'actions visant à maîtriser et réduire le phénomène. En effet, il n'est pas possible d'empêcher un séisme de se produire, seules des actions visant à limiter les effets induits sont possibles.

Les quatre piliers de la prévention du risque sismique sont les suivants:

- connaissance du phénomène et du risque
- intégration du risque dans l'aménagement du territoire et la construction,
- information des populations
- gestion de crise.

Le risque sismique en France



Le risque sismique est présent **partout à la surface du globe**, son intensité variant d'une région à une autre.

La France métropolitaine est considérée comme ayant une sismicité moyenne en comparaison de celle d'autres pays du pourtour méditerranéen. Ainsi, le seul séisme d'une magnitude supérieure à 6 enregistré au XX^{ème} siècle est celui dit de Lambesc, au sud du Lubéron, le 11 juin 1909, qui fit une quarantaine de victimes.

Un zonage sismique a ainsi été élaboré à partir de l'étude de 7 600 séismes (décret du 14 mai 1991) et divise la France selon cinq zones (sismicité très faible à forte)

	zone 1 : sismicité très faible
	zone 2 : sismicité faible
	zone 3 : sismicité modérée
	zone 4 : sismicité moyenne
	zone 5 : sismicité forte.

Le risque sismique dans le département du TARN et GARONNE

Suivant la mise en place de la nouvelle réglementation, le classement de la zone de sismicité pour les communes du département du **TARN et GARONNE** passe du niveau « 0 » (négligeable mais non nul) à celui de « très faible ». Il s'agit du niveau le plus faible sur l'échelle (qui comporte 5 niveaux) où aucune règle de construction parasismique ne s'applique.